



**Convention sur les armes à sous-munitions, faite à Dublin, le 30 mai 2008 - Adhésion par les Maldives.**

Il résulte d'une notification du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies qu'en date du 27 septembre 2019, les Maldives ont adhéré à la convention désignée ci-dessus, qui entrera en vigueur à l'égard de cet État le 1<sup>er</sup> mars 2020, conformément au paragraphe 2 de l'article 17 de la convention.

